# Règlement sportif

# Directives pour les manifestations sportives

| | |
|---|---|
| Base | Statuts de la SKF |
| Auteur | Roland Zolliker |
| Collaboration | Reta Duverney-Sak<br>Oscar Diaz<br>Bettina Poljak<br>Luca Rohner (chef du sport de compétition)<br>Raphael Iseli (chef de la relève)<br>Déléguée du comité central (Mundwiler)<br>Commission déléguée des arbitres (Lüthold)<br>Déléguée Ippon-Shobu (Isenegger)<br>Commission déléguée des coachs (Brunner) |
| Diminution | Comité central de la SKF |
| Circuit de distribution | Public, publication via www.karate.ch |
| Statut | Final |
| Version | 1.0 |
| Archivage | SKF/2024/règlement sportif |
| Date | 08.12.2023 |

Les titres et fonctions utilisés dans ce document s'appliquent aux deux sexes.

La version allemande de ce concept sportif prévaut sur les autres versions linguistiques en cas de conflit d'interprétation.

# Table des matières

**1 Introduction ..... 4**

**2 Dispositions générales ..... 5**

*2.1 Champ d'application ..... 5*

*2.2 Responsabilités ..... 5*

*2.3 Dispositions antidopage de Swiss Olympic ..... 5*

*2.4 Responsabilité ..... 5*

*2.5 Manifestations officielles de la SKF ..... 5*

*2.6 COVID-19 Objectifs ..... 5*

*2.7 Règlement ..... 5*

**3 Organisation sportive ..... 6**

*3.1 Publications ..... 6*

*3.2 Calendrier ..... 6*

*3.3 Invitation ..... 6*

*3.4 Inscription (athlètes, arbitres, coach, photographe, officiels) ..... 6*

3.4.1 Contrôle des passeports SKF (athlètes+coachs) ..... 6

3.4.2 Anti-dopage : déclaration de soumission au dopage (athlètes) ..... 7

3.4.3 Frais d'inscription ..... 7

3.4.4 Inscription en ligne au tournoi ..... 8

*3.5 Date limite d'inscription ..... 8*

3.5.1 Annulations après le délai d'inscription ..... 8

*3.6 Changements de poids ..... 8*

*3.7 Tirage au sort ..... 8*

3.7.1 Si le nombre de participants est insuffisant ..... 9

3.7.2 Têtes de série dans les tournois de shobu ..... 9

3.7.3 Qualification championnat suisse de shobu ..... 9

3.7.4 Vainqueur de la Swiss Karate League Cup dans les catégories Elite ..... 10

*3.8 Horaire ..... 10*

3.8.1 Shobu : Ligue suisse de karaté ..... 10

3.8.2 Shobu : Championnats suisses ..... 10

3.8.3 Ippon Shobu : Championnats suisses ..... 10

3.8.4 Remise des prix ..... 11

**4 Conditions de participation ..... 12**

*4.1 Athlètes ..... 12*

*4.2 Coachs ..... 13*

*4.3 Photographes & officiels ..... 13*

*4.4 Arbitre ..... 14*

**5 Pénalités, protestations ..... 15**

*5.1 Pénalités ..... 15*

*5.2 Protestations* ..... *15*

**6 Programme sportif : Tournois de shobu** ..... **16**

*6.1 Équipement* ..... *16*

*6.2 Classes d'âge et grade minimale* ..... *16*

*6.3 Discipline : KATA-INDIVIDUEL* ..... *17*
6.3.1 Catégories ..... 17
6.3.2 Double participations ..... 17
6.3.3 Règlement - KATA ..... 17

*6.4 Discipline : KATA-TEAM* ..... *18*
6.4.1 Catégories ..... 18
6.4.2 Double particpations ..... 18
6.4.3 Règlement ..... 18

*6.5 Discipline : KUMITE - Individuel* ..... *19*
6.5.1 Catégories ..... 19
6.5.2 Contrôle du poids ..... 19
6.5.3 Doubles participations ..... 19
6.5.4 Règlement - KUMITE ..... 20

*6.6 Discipline : KUMITE - TEAM* ..... *20*
6.6.1 Catégories ..... 20
6.6.2 Contrôle du poids ..... 20
6.6.3 Doubles participations ..... 20
6.6.4 Règlement ..... 20

**7 Programme d'activités sportives : Tournois d'ippon shobu** ..... **21**

*7.1 Règlement* ..... *21*

*7.2 Équipement* ..... *21*

*7.3 Classes d'âge et grade minimale* ..... *21*

*7.4 Discipline : KUMITE - Individuel* ..... *22*
7.4.1 Catégories Kumite individuel ..... 22
7.4.2 Mode de compétition en kumite individuel ..... 22
7.4.3 Classes de poids/tolérance de poids ..... 22
7.4.4 Doubles participations ..... 22

*7.5 Discipline : KUMITE - TEAM* ..... *23*
7.5.1 Objectifs généraux ..... 23
7.5.2 Catégories d'équipes ..... 23
7.5.3 Mode de compétition en kumite par équipe ..... 23
7.5.4 Classes de poids/tolérance de poids ..... 23

**8 Programme sportif : Para-karaté** ..... **24**

**9 Modifications du règlement sportif** ..... **25**

**10 Entrée en vigueur** ..... **25**

**Annexe 1 : Dispositions médicales générales** ..... **26**

**Annexe 2 : Liste officielle des Kata WKF** ..... **27**

# 1 Introduction

Le présent règlement sportif comprend le programme des compétitions proposé par la SKF et détermine les qualifications permettant de participer aux championnats organisés par la SKF.

Dans le contexte du souhait des karatékas de disposer d'un programme de compétition et de sport attrayant, il convient de rappeler que le karatédo est un art martial qui ne se limite pas à gagner des compétitions, mais qui, dans le cadre d'un entraînement intensif, montre également une voie vers le contenu spirituel du karatédo.

La Swiss Karate Federation s'engage pour un sport respectueux, loyal et couronné de succès. Elle donne l'exemple du fair-play en traitant l'autre - ainsi que ses organes et ses membres - avec respect, en agissant et en communiquant de manière transparente. La Swiss Karate Federation reconnaît la "Charte d'éthique" du sport suisse et se soumet à l'instance centrale indépendante de signalement Swiss Sport Integrity.

# 2 Dispositions générales

## 2.1 Champ d'application

Les dispositions suivantes s'appliquent à l'ensemble des activités sportives de la SKF. Tous les domaines qui ne sont pas explicitement réglés dans ce règlement sont régis par des directives du président central de la SKF (domaines organisationnels) ainsi que par le président de la commission nationale des arbitres (domaines des arbitres) et la présidente de la commission nationale des coachs.

## 2.2 Responsabilités

Le Comité central de la SKF et le Département Sport doivent remplir les tâches découlant des statuts de la SKF. Ils peuvent nommer, pour les assister, des collaborateurs spécialisés qui sont responsables devant eux. Tous les tournois officiels de la SKF sont placés sous la surveillance de la Commission nationale d'arbitrage.

## 2.3 Dispositions antidopage de Swiss Olympic

Les participants s'engagent à respecter le règlement antidopage en vigueur. En s'inscrivant, les participants confirment qu'ils se soumettent au règlement antidopage de Swiss Olympic (Swiss Sport Integrity). En outre, chaque athlète des catégories Cadets, Juniors et Elite signe une déclaration de renonciation au dopage. Celle-ci a une validité illimitée. Des contrôles peuvent être effectués à chaque tournoi et à l'entraînement.

## 2.4 Responsabilité

Les participants doivent s'assurer eux-mêmes d'une couverture d'assurance suffisante. L'organisateur ainsi que la SKF ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables. En s'inscrivant, les participants et le responsable du dojo confirment qu'ils sont en bonne santé physique/psychique, qu'ils sont aptes à pratiquer du sport et qu'ils peuvent participer au tournoi sans problème. Aucun certificat médical n'est requis pour les tournois SKF.

## 2.5 Manifestations officielles de la SKF

Sont considérées comme des manifestations officielles de la SKF

- Championnats suisses de shobu (tournoi final de la Swiss Karate League) et d'ippon shobu.
- Tournois de la Swiss Karate League SKF (Shobu) ; ces tournois sont considérés comme des tournois de qualification pour le tournoi final (Championnats suisses). Un comité d'organisation est responsable de leur réalisation (y compris les CS Shobu).
- Swiss Karate Cup Ippon Shobu.
- Rencontres nationales et internationales ainsi que cours de formation désignés explicitement par le comité central SKF.

## 2.6 COVID-19 Objectifs

L'ensemble de la manifestation peut être modifié à tout moment dans le cadre des dispositions en vigueur du Covid-19. Les détails, dans la mesure où la loi l'exige, concernant le concept de prévention en question seront publiés 2 semaines avant l'événement.

## 2.7 Règlement

Les compétitions se déroulent selon le règlement WKF/ESKA/SKF.

# 3 Organisation sportive

## 3.1 Publications

Les tournois officiels de la SKF (championnats suisses et Swiss League) sont publiés sur Sportdata.org. Tous les dojos en seront informés par e-mail dès qu'il sera publié.

L'organisateur/les services centraux du sport de compétition sont responsables de la saisie des listes de classement correctes. Les services centraux du sport de compétition sont responsables de la liste des points.
Sur Sportdata (tournois officiels de la SKF), toutes les personnes concernées (athlètes, coachs + officiels, arbitres) doivent s'inscrire pour participer. Toutes les inscriptions sont mises en ligne publiquement. Seront publiées : Manifestation, catégories, coachs, arbitres, officiels, statistiques des médailles, tirages au sort par catégorie, athlètes dans les catégories, liste des résultats et transcriptions.

## 3.2 Calendrier

- Invitation — mis en ligne au plus tard 8 semaines avant le championnat
- Inscription — à partir de l'invitation, jusqu'à la date de clôture des inscriptions
- Clôture d'inscription — au plus tard 3-4 semaines avant le championnat
- Changements de poids — au plus tard 2 jours avant le tirage au sort
- Tirage au sort — publié au plus tard une semaine avant le championnat
- Horaire — publié au plus tard une semaine avant le championnat
- Classements — publiés au plus tard 48 heures après le championnat
- Liste des points (Shobu) — seront publiées lors de la mise en ligne du prochain tournoi

## 3.3 Invitation

Pour toutes les manifestations de la SKF couvertes par le présent règlement sportif, le Comité central de la SKF décide de l'invitation qui est élaboré par les services centraux et contrôlé par le président de la SKF.

## 3.4 Inscription (athlètes, arbitres, coach, photographe, officiels)

Les inscriptions aux championnats suisses et aux tournois de la Swiss Karate League doivent contenir les éléments suivants :

- Contrôle des passeports SKF autorisée (*athlètes + coachs*)
- Déclaration de soumission au dopage (01.2022) (*athlètes*)
- Frais d'inscription (*athlètes*)
- Inscription en ligne au tournoi (*athlètes, coachs, photographe, officiels et arbitres*)

### 3.4.1 Contrôle des passeports SKF (athlètes+coachs)

Les passeports SKF (contrôle 1x par an) des participants, doivent être remises à :

Swiss Karate Federation
Services centrale – sport de masse

Date limite d'envoi de tous les passeports : même date que le délai d'inscription (date d'envoi postal : courrier A).

Pour toutes les compétitions, les passeports peuvent être envoyés au fur et à mesure aux services centraux du sport de masse pour un contrôle centralisé. L'enregistrement et la signature des résultats sont effectués par le responsable du dojo.

### 3.4.2 Anti-dopage : déclaration de soumission au dopage (athlètes)

La déclaration de soumission au dopage (version 01.2022) doit être signée par chaque participant (toutes catégories) et envoyée une seule fois.
Le formulaire (sous forme de **PDF de 2 pages**) doit être envoyé à temps (jusqu'à la date limite d'inscription) par e-mail au responsable de la lutte contre le dopage de la SKF.

Conformément aux directives de Swiss Olympic (Swiss Sport Integrity), chaque athlète signe une déclaration de renonciation au dopage. Pour les mineurs (moins de 18 ans), le représentant légal doit également signer la déclaration. Les formulaires peuvent être obtenus auprès des services centraux du sport de compétition SKF.

L'athlète soussigné renonce à toute forme de dopage. En cas d'infraction en matière de dopage, le sportif se soumet à la sanction prévue par les statuts et les règlements de Swiss Olympic *(www.swissolympic.ch & http://www.sportintegrity.ch/statut* ). Il déclare en avoir pris connaissance. Il reconnaît la compétence exclusive de la Chambre disciplinaire de Swiss Olympic pour juger en première instance les infractions liées au dopage et se soumet expressément à sa compétence d'appréciation.

Les décisions de la chambre disciplinaire peuvent être portées devant le TAS (Tribunal arbitral du sport). Celui-ci statue en dernier ressort. Le sportif se soumet également à la compétence exclusive du TAS en tant qu'autorité de recours au sens d'un tribunal arbitral indépendant, à l'exclusion des tribunaux étatiques. Les dispositions du "Code de l'arbitrage en matière de sport" sont applicables.

- **Les cannabinoïdes (p. ex. marijuana, haschisch) sont du dopage !**
  Les règles et les listes des substances et méthodes interdites ainsi que des médicaments autorisés peuvent être consultées sur Internet à l'adresse suivante *http://www.sportintegrity.ch/dopingliste* peuvent être consultées.
- **Base de données des médicament***s www.sportintegrity.ch*
- **Application gratuite sur l'AppStore** *www.sportintegrity.ch*
  Elle permet de vérifier si un médicament autorisé en Suisse contient ou non des substances interdites.

Ordonnance légale Conseil fédéral :
Ordonnance sur l'encouragement du sport et de l'activité physique, art. 75
Toute personne participant à des compétitions sportives doit se soumettre à des contrôles antidopage pendant les douze heures précédant le début de la compétition à laquelle le sportif s'est inscrit pour participer et après la fin de la compétition, pendant le temps nécessaire à l'exécution des contrôles.

### 3.4.3 Frais d'inscription

Toutes les inscriptions sont automatiquement placées sur la liste d'attente et ne sont déplacées sur la liste d'inscription définitive qu'après réception du paiement.

- Individuel Enfants / Cadets Fr. 25.00
- Individuel Juniors / U21 Fr. 30.00
- Individuel Elite Fr. 35.00
- Team Kata Fr. 60.00
- Team Kumite Fr. 75.00

*Paiement des frais d'inscription :*

**A : Paypal**
En cas de paiement des frais d'inscription via la fonction Paypal dans Sportdata, les inscriptions sont automatiquement transférées de la liste d'attente à la liste des confirmés.

Si le paiement est effectué après la date limite d'inscription, une taxe de CHF 50.00 sera due pour les dépenses supplémentaires. Les versements sont possibles au plus tard 2 jours après la clôture des inscriptions - ensuite, les inscriptions non payées seront supprimées de la liste d'attente.

**B : *Dépôt sur le compte***
S'il n'est pas possible de payer par Paypal, il est possible de verser les frais d'inscription sur le compte suivant :
IBAN : CH86 0023 2232 1099 0502 L (UBS, Zurich/ Swiss Karate Federation, 1700 Fribourg)
Si le versement sur le compte UBS est effectué avant la date limite d'inscription, des frais de 50 CHF seront facturés pour les dépenses supplémentaires.

Si le versement est effectué après la date limite d'inscription, les frais pour dépenses supplémentaires augmentent à CHF 100.00 (50.00+50.00). Les versements sont possibles au plus tard 2 jours après la clôture des inscriptions - ensuite, les inscriptions non payées seront supprimées de la liste d'attente.

### 3.4.4 Inscription en ligne au tournoi
Tous les participants (*athlètes, coachs, photographe, officiels et arbitres*) à la manifestation doivent s'inscrire à temps sur sportdata.org.

## 3.5 Date limite d'inscription
Si le délai d'inscription n'est pas respecté ou si l'inscription est incomplète, il est possible d'inscrire des participants au tournoi (athlètes et coachs) ou de compléter l'inscription contre un supplément de Fr. 50.00 par participant (au plus tard 2 jours avant le tirage au sort, paiement inclus).

### 3.5.1 Annulations après le délai d'inscription
Les annulations ne peuvent être effectuées que par le dojo qui a inscrit le sportif. Après la date limite d'inscription, les désistements de sportifs ne seront remboursés que sur présentation d'une copie d'un certificat médical valide (à remettre aux services centraux du sport de compétition au plus tard un jour après le tournoi). Les remboursements sont notés comme crédit et peuvent être déduits lors de la prochaine inscription au tournoi (le crédit reste valable au maximum 1 an).

## 3.6 Changements de poids
Chaque dojo est responsable de l'exactitude du poids et de la catégorie de poids de chaque athlète.
- Changements de poids (U12/U14) : Doivent être modifiés directement sur Sportdata au plus tard 2 jours avant le tirage au sort.
- Changement de catégorie de poids : peut encore être adapté au plus tard 2 jours avant le tirage au sort (uniquement par e-mail à Services centraux - Sport de compétition : skf-leistungssport@karate.ch).

## 3.7 Tirage au sort
Les athlètes sont tirés au sort si **TOUT** est en ordre le jour du tirage au sort (autorisation, frais d'inscription payés, preuve des amendes payées). Dans le cas contraire, le droit de participation est annulé.
Lieu : Swiss Karate Federation, Services centraux du sport de compétition, Fribourg.

### 3.7.1 Si le nombre de participants est insuffisant

*Catégorie individuelle :*

Tournois de la SKL : Si moins de 4 athlètes participent à une catégorie individuelle au moment de la clôture des inscriptions, ils seront automatiquement classés dans la catégorie supérieure de leur classe d'âge. S'il s'agit de la catégorie la plus élevée, la répartition se fait automatiquement dans la catégorie immédiatement inférieure. Les dojos concernés seront informés par la suite.
Les championnats suisses : En dérogation aux tournois SKL, les catégories ne sont réunies que lorsqu'il y a moins de 2 participants.

*Kata par équipe :*

La catégorie Team-Kata est organisée lors des tournois de la Swiss Karate League et des championnats suisses à partir d'un nombre de participants de 2 équipes. En cas de nombre insuffisant de participants, 2 catégories peuvent être réunies (sexes & catégories d'âge), comme par exemple : U14 female+male -> U14 mixte / U18+Seniors -> Seniors. Les dojos concernés seront informés par la suite.
Si une équipe Kata annule son inscription après la clôture des inscriptions ou ne se présente pas le jour de la compétition, la catégorie de l'équipe sera annulée (aucune médaille ne sera attribuée). L'équipe aura tout de même la possibilité de présenter son kata et son bunkai comme démonstration/exercice aux participants et aux arbitres.

*Kumite par équipe :*

Tournois SKL : pas de kumite par équipe
Championnats suisses : La catégorie Team-Kumite est organisée à partir d'un nombre de participants de 2 équipes. Si une équipe de kumite annule son inscription après la clôture des inscriptions ou ne se présente pas le jour de la compétition, la catégorie par équipe sera annulée (aucune médaille ne sera attribuée).

### 3.7.2 Têtes de série dans les tournois de shobu

Deux athlètes au maximum seront placés. Les têtes de série sont basées sur le classement SKL :

- Lors du 1er tournoi de l'année, les premiers et deuxièmes de chaque catégorie de la liste finale des points SKL de l'année précédente sont placés.
- A partir du 2e tournoi de l'année, les premiers et deuxièmes de chaque catégorie de la liste de points SKL actuelle sont placés.

Remarques :

- Pour les têtes de série, les points sont emportés en cas de changement de catégorie de poids.
- Si deux athlètes sont classés 2ème avec le même nombre de points, la 1ère priorité est le nombre de 1ères places, puis le nombre de 2èmes places, suivi du nombre de 3èmes places. Si cela est également identique, seul 1 athlète sera placé.

Cas particulier de l'élite : si un ou plusieurs athlètes du pool de promotion participent à une catégorie de l'élite, les têtes de série se font comme suit :

- 1 athlète du pool de promotion : l'athlète du pool de promotion est automatiquement placé. Le deuxième placement est effectué sur la base du classement SKL.
- 2 athlètes du pool de promotion : Les deux sont automatiquement placés.
- 3 athlètes du pool de promotion ou plus : Deux athlètes les mieux placés au classement WKF sont placés.

### 3.7.3 Qualification championnat suisse de shobu

Les athlètes qui ont obtenu 6 points lors des tournois de la Swiss Karate League sont automatiquement qualifiés pour le championnat suisse de shobu dans la catégorie individuelle. S'il y a moins de 8 participants dans une catégorie, celle-ci sera complétée par des athlètes ayant au moins 2 points, pour atteindre un maximum de 8 participants (exception : la limite de 8 participants peut être dépassée si plusieurs athlètes ont le même nombre de points). Chaque athlète peut s'inscrire dans sa catégorie (évolution U12 → U14 → U16 → U18 → U21 à Elite). Il est possible de changer de catégorie de poids en kumite. Les points accumulés sont également valables dans la nouvelle catégorie de poids. Les athlètes du pool officiel de promotion du kumite et du kata, ainsi que les participants aux CE Elite de l'année concernée sont directement qualifiés pour les championnats suisses.

| **Points :** | | | |
|---|---|---|---|
| | | 3ème rang | 6 points |
| 1er rang | 10 points | 5e rang | 4 points |
| 2ème rang | 8 points | 7e rang | 2 points |

### 3.7.4 Vainqueur de la Swiss Karate League Cup dans les catégories Elite

L'athlète en tête de la liste des points dans une catégorie élite (18+), après les trois tournois de la Swiss Karate League, est le vainqueur de la Swiss Karate League Cup de l'année. En cas d'égalité de points, la 1ère priorité est le nombre de rangs 1, puis le nombre de rangs 2, suivi du nombre de rangs 3.

## 3.8 Horaire

L'horaire dépend du nombre d'inscriptions. Les repêchages et toutes les finales se déroulent directement après les éliminatoires de chaque catégorie (sauf les catégories Elite). En règle générale, les tournois ne devraient commencer qu'à partir de 9h00.

### 3.8.1 Shobu : Ligue suisse de karaté

Le tournoi se déroule sur deux jours. En raison de l'horaire, le Kata doit avoir lieu en premier dans toutes les catégories. Les finales ont lieu à la fin de chaque catégorie, sauf pour l'élite. Les finales Elite se dérouleront sur 2 tatamis en parallèle, conformément au planning.

Le déroulement des catégories est le suivant :

Samedi

1. Team- & Individuel-Kata Juniors, U21 et Elite (+ éventuellement Para-Karaté)
2. Kumite individuel juniors, U21 et élite

Dimanche :

1. Kata par équipe & individuel enfants et adolescents
2. Kumite individuel enfants et adolescents

### 3.8.2 Shobu : Championnats suisses

Le tournoi se déroule sur deux jours. En raison de l'horaire, le Kata doit avoir lieu en premier dans toutes les catégories. Les finales ont lieu à la fin de chaque catégorie, sauf pour l'élite. Les finales Elite se déroulent sur 2 tatamis en parallèle, conformément au planning.

Le déroulement des catégories est le suivant :

Samedi

1. Kata par équipe & individuel juniors, U21 et élite
2. Kumite individuel juniors, U21 et élite
3. Team-Kumite juniors et élites

Dimanche :

1. Kata par équipe & individuel enfants et cadets
2. Kumite individuel enfants et cadets
3. Team-Kumite cadets (+ éventuellement U14)

### 3.8.3 Ippon Shobu : Championnats suisses

Le tournoi se déroule sur une journée. Toutes les catégories se déroulent sans repêchages. Toutes les finales sont organisées de manière efficace en termes de temps, conformément au planning de déroulement.

Le déroulement des catégories est le suivant :

1. Eliminations
    a. Catégories individuelles
    b. Catégories d'équipes
2. Finale

### 3.8.4 Remise des prix

Les cérémonies protocolaires ont lieu conformément à l'horaire. D'éventuels avancements sont fixés par la CSN en accord avec l'organisateur. Si un médaillé ne peut pas participer à la cérémonie protocolaire, il doit, lui ou son coach, en demander l'autorisation à la CSN. Celle-ci décide si la raison invoquée est suffisante. Les raisons suivantes sont considérées comme suffisantes :

- Urgence médicale
- Difficulté du voyage de retour (TP) en raison de retards temporels
- Urgence familiale

Lors de la remise des prix, une tenue correcte est exigée (karaté-gi ou training). En cas de non-respect ou d'absence non autorisée, le classement sera annulé et le comité central SKF prononcera une sanction contre l'athlète fautif. Les athlètes qui abusent de la cérémonie de remise des prix pour des manifestations politiques ou religieuses seront à l'avenir disqualifiés et le dojo se verra infliger une amende de CHF 200.00. En cas de récidive, l'athlète sera suspendu pour le prochain tournoi SKL.

# 4 Conditions de participation

## 4.1 Athlètes

Seuls les karatékas et les dojos/clubs qui sont également membres de la SKF et qui ne sont pas interdits par les sections ou par la SKF sont autorisés à participer à toutes les manifestations de la Swiss Karate Federation (SKF). Une liste des clubs/personnes concernés sera communiquée à l'organisateur par le secrétariat de la SKF.
De plus, ils doivent être en possession d'une carte SKF valable avec les inscriptions suivantes :

- Nom, prénom, lieu de résidence, date de naissance
- Photo passeport originale
- Nom du dojo
- Licence de membre SKF valable, payé aux sections/SKF
- Signature du président central SKF
- Grade : correctement inscrite et signée
- Mineurs (pas encore 18 ans) : autorisation écrite du représentant légal.
  La signature doit être apposée une seule fois et est valable jusqu'à la révocation du représentant légal.

**Absolument aucune inscription au crayon, à l'exception de l'adresse, n'est acceptée !**

Le Comité central se réserve le droit de transmettre les passeports à la commission technique de la section pour des clarifications supplémentaires.

Les athlètes participent en principe pour le dojo qui est inscrit dans le passeport. Les catégories Team-Kata et Team-Kumite (à partir de U16) constituent des exceptions :

Team-Kata: Les athlètes de différents dojos peuvent former une équipe.
Team-Kumite : A partir de U16, les équipes peuvent être composées de différents dojos. Deux athlètes doivent provenir du même dojo. Les équipes participent pour le dojo d'où provient la majorité des athlètes.

Chaque club et chaque école est tenu d'acheter chaque année une licence de membre valable pour chacun de ses membres pratiquant le karaté. Les moniteurs responsables sont chargés de veiller à ce que les licences de membre soient correctement collées dans le passeport de karaté ordinaire de la SKF. Les athlètes dont la passeport n'a pas été envoyée dans les délais et qui ne sont pas en ordre sans faille ne peuvent pas participer aux manifestations de la SKF. En cas de non-respect répété des règles d'inscription, une suspension de longue durée peut être prononcée.

Les personnes qui enfreignent la Charte d'éthique de Swiss Olympic/Office fédéral du sport et/ou le Code de conduite (athlètes, entraîneurs) ou qui font l'objet d'une procédure correspondante peuvent ne pas être admises par décision commune du président central et du président de la Commission nationale d'arbitrage. L'information à ce sujet sera donnée par les Services centraux du sport de masse SKF après l'inscription correspondante.

*Étrangers sans domicile fixe en Suisse :*
Les étrangers ayant un domicile fixe à l'étranger (maximum 50 km à partir de la frontière suisse) sont autorisés à participer aux tournois de la SKF s'ils ont 3 licences de membres consécutives inscrites sur leur carte SKF, s'ils ne sont pas membres d'une deuxième nation et de son dojo et s'ils participent aux tournois pour cette nation/dojo. Pour l'inscription aux championnats suisses et aux tournois de la Swiss Karate League, une confirmation écrite du domicile de la commune ou de la ville doit être jointe. Le dojo doit confirmer par écrit que l'athlète s'entraîne régulièrement au karaté dans un dojo de la SKF. S'il est constaté que cette règle n'est/n'a pas été respectée, l'athlète concerné sera disqualifié et le dojo sanctionné.

*Participation à des manifestations de karaté étrangères à l'association :*
La participation d'athlètes SKF à des manifestations de karaté étrangères à la fédération est interdite. Les articles suivants sont déterminants
2 et 6 des statuts de la SKF.

## 4.2 Coachs

Le module de coaching reste recommandé (mais n'est pas obligatoire).

Un coach est autorisé par tranche de 5 participants, avec un maximum de 6 coachs (1 coach par tatami) par dojo. Les autres accompagnateurs ne sont pas autorisés dans la salle.

Seuls les coachs titulaires d'une carte de coach officielle et personnalisée SKF sont autorisés à participer au tournoi.

Conditions* : Passeport SKF, timbre de licence SKF actuelle, dès 15 ans, dès 5e kyu
* Les personnes qui ne remplissent pas ces conditions (par ex. entraîneurs mentaux, physiothérapeutes, etc.) doivent prendre contact suffisamment tôt avec la commission des coachs (andrea.brunner@karate.ch).

Tenue: Karaté-Gi ou training (T-shirt possible, pas de casquette, pas de sacs).

Pour toutes les compétitions, les passeports peuvent être envoyés au fur et à mesure aux Services centraux du sport de masse SKF pour un contrôle centralisé. L'envoi des passeports est possible jusqu'à la date de clôture des inscriptions.

Les nouvelles cartes seront remises sur place à l'entrée. La première délivrance de la carte de coach est gratuite (pour cela, l'inscription doit impérativement se faire via www.sportdata.org.)

Toutes les cartes de coach délivrées restent valables pour les tournois futurs.

En cas de perte, une nouvelle carte de coach peut être commandée pour CHF 20.00 (par e-mail à : *barbara.seiler@karatelyss.ch* jusqu'à la date limite d'inscription).
Les cartes de coach de remplacement, qui doivent être délivrées lors du tournoi dans des cas exceptionnels, coûtent 20 CHF.

## 4.3 Photographes & officiels

Les nouvelles cartes des photographes et des officiels seront remises sur place à l'entrée. En cas de perte, une nouvelle carte peut être commandée pour CHF 20.00 (par e-mail à : skf-leistungssport@karate.ch jusqu'à la date limite d'inscription).
Les cartes de remplacement, qui doivent être délivrées lors du tournoi dans des cas exceptionnels, coûtent 20 CHF.

*Photographes :*
Les photographes ont besoin d'une carte officielle de photographe de la SKF (pour la zone des aires de compétition). Les photographes qui ne disposent pas encore d'une carte de photographe doivent impérativement s'inscrire via Sportdata avant la clôture des inscriptions. Les photographes autorisés ne doivent en aucun cas gêner le déroulement de la compétition (organisateurs, arbitres, coachs, fonctionnaires, athlètes). Un photographe par jour peut être inscrit par dojo.

*Officiels :*
Sont considérés comme officiels les membres du comité central, les membres des départements, des ressorts et des commissions ainsi que les membres d'honneur de la SKF. En outre, une personne au maximum par dojo participant. Le président central décide en dernier ressort de l'admission d'autres personnes. Les officiels qui ne disposent pas encore d'une carte d'officiel doivent impérativement s'inscrire via Sportdata avant la clôture des inscriptions.

## 4.4 Arbitre

Inscription en ligne des arbitres SKF aux tournois sur *www.sportdata.org :*
SKL - Swiss Karate League : **International, National A, B, C** et **D (aspirants)**
CS - Championnat suisse : **International, National A, B, C**

Les questions doivent être adressées directement au représentant de la section concernée au sein de la Commission nationale d'arbitrage (CNA) :

| | | |
|---|---|---|
| Section SKU | **Hakan Güldür** | *hakan.guelduer@six-group.com* |
| Section RCS | **Beni Isenegger** | *beni.isenegger@im-puls.ch* |
| Section SWKO | **Bettina Caspar** | *bettina@essen-plus.ch* |
| Section SKA | **Raffael Lüthold** | *raffael.luethold@karate.ch* |
| Section SSK | **Michael Flach** | *mflach09@gmail.com* |

*Covoiturage :*
Dans la mesure du possible, l'aller et le retour sont organisés en commun. L'annonce se fait à l'avance sur *www.sportdata.org.*

*Recours à des arbitres licenciés :*
Une licence d'arbitre n'implique aucun droit à une utilisation générale et/ou à une utilisation en finale.

*Responsables de l'arbitrage :*
Commission nationale d'arbitrage SKF (CNA) : Piero Lüthold (président), Linh-Truong Pham (vice-président), Mirko Bisaro, Daniel Brunner, Michael Flach, Hakan Güldür, Beni Isenegger, Bettina Caspar, Raffael Lüthold.

# 5 Pénalités, protestations

## 5.1 Pénalités

Les athlètes qui sont suspendus par les sections de la SKF et/ou de la SKF en raison d'un comportement antisportif grave ne peuvent pas participer aux manifestations de compétition de la SKF pendant la durée de la suspension. Les noms des athlètes suspendus doivent être présentés au Comité central de la SKF. Une récidive peut entraîner l'exclusion de la SKF.

Les athlètes et les accompagnateurs qui reçoivent un Shikkaku lors d'une manifestation officielle de la SKF - confirmé dans les 7 jours par le président de la commission nationale des arbitres (pour l'Ippon Shobu par le responsable au sein de la CSN pour l'Ippon Shobu) - sont automatiquement suspendus pour une année pour tous les tournois au sein de la SKF. En cas de récidive, le comité central - après consultation de la commission nationale d'arbitrage - décide d'une suspension de plusieurs années ou d'une exclusion de la SKF.

L'organisateur (président du CO) peut expulser les athlètes, les coachs, les accompagnateurs et les spectateurs de la salle s'ils ne respectent pas les directives du CO ou des services de sécurité.

En cas d'infraction grave, la suspension - si elle est confirmée dans les 7 jours par le président central et/ou son remplaçant - peut être prononcée pour une année pour tous les tournois au sein de la SKF. En cas de récidive, le Comité central décide d'une suspension de plusieurs années ou d'une exclusion de la SKF. En cas de menaces et/ou de voies de fait envers les arbitres, les officiels et les athlètes, la SKF se réserve le droit de prendre des mesures pénales.

En cas d'incidents verbaux et physiques antisportifs non sanctionnés, le CC peut suspendre les athlètes, les coachs et les personnes présentes dans la salle de sport pour une durée déterminée ou indéterminée pour les tournois de la SKF. Les procédures de sanction se basent uniquement sur des faits écrits (enregistrements filmés autorisés) avec des témoignages. Tous les documents doivent parvenir au président central par courrier (recommandé) au plus tard sept jours après la manifestation. Avant toute sanction, le droit d'être entendu doit impérativement être garanti. Il en va de même pour les témoignages à décharge.

## 5.2 Protestations

Les protêts doivent être présentés par écrit et motivés à la Commission nationale d'arbitrage immédiatement après la décision de l'arbitre. Les protêts déposés trop tard (avant la prochaine rencontre) seront rejetés. Une caution de 300 francs doit être versée à cet effet. Si le protêt est accepté, le montant sera remboursé.

# 6 Programme sportif : Tournois de shobu

## 6.1 Équipement

Karaté-gi blanc (un insigne de club sur le côté gauche de la poitrine est autorisé). Les bandages doivent être approuvés par la Commission nationale d'arbitrage SKF (CNA).

Les lentilles de contact sont sous la responsabilité de chacun. Les lunettes, bijoux, objets métalliques, etc. ne sont pas autorisés dans toutes les catégories ! En ce qui concerne l'équipement, les lunettes, bijoux, objets métalliques, masque facial, casque, protection corporelle pour les moins de 12 ans, etc. ne sont pas autorisés. Cette énumération n'est pas exhaustive.
**Exception :** en Kata individuel U12, U14 et U16, les lunettes sont autorisées en compétition.

**Les protections ne doivent pas être trop usées ou endommagées (pas de blanc visible)**

*Obligatoire pour le kumite :*

- Ceinture rouge et bleue
- Gants officiels rouges et bleus
- Protège-pieds officiels rouges et bleus
- Protège-dents
- Dès U14 : protection corps officielle, protège-tibias officiels rouges et bleus
- Dès U14 : plastron officiel pour filles/dames
- Dès U16 : coquille officielle pour garçons/hommes

*Autorisé pour le kumite :*

- Enfants jusqu'à U14 : coquille pour garçons
- Enfants U12 : Protège-tibias (rouges et bleus officiels), protection corps

Seuls les protections ayant satisfait aux exigences de la WKF sont approuvés par la Commission nationale d'arbitrage (CNA) : *http://www.karateprotections.com/*

Tous les protections HIKU sont, comme les années précédentes, toujours autorisés lors des tournois SKL et SM.

## 6.2 Classes d'âge et grade minimale

Pour les championnats Shobu de la SKF, les années de naissance sont celles où les athlètes atteignent l'âge indiqué.

**L'année de naissance** fait foi ! Grade minimum 5e kyu (ceinture bleue).

## 6.3 Discipline : KATA-INDIVIDUEL

### 6.3.1 Catégories

En **kata individuel**, les catégories suivantes s'appliquent :

| Catégorie | Âge | Sexe | Désignation |
|---|---|---|---|
| U12 | 10 | Femme | U12 KATA FEMALE 10 YEARS |
| | | Homme | U12 KATA MALE 10 YEARS |
| | 11 | Femme | U12 KATA FEMALE 11 YEARS |
| | | Homme | U12 KATA MALE 11 YEARS |
| U14 | 12 | Femme | U14 KATA FEMALE 12 YEARS |
| | | Homme | U14 KATA MALE 12 YEARS |
| | 13 | Femme | U14 KATA FEMALE 13 YEARS |
| | | Homme | U14 KATA MALE 13 YEARS |
| Cadet (U16) | 14 | Femme | CADET KATA FEMALE 14 YEARS |
| | | Homme | CADET KATA MALE 14 YEARS |
| | 15 | Femme | CADET KATA FEMALE 15 YEARS |
| | | Homme | CADET KATA MALE 15 YEARS |
| Junior (U18) | 16-17 | Femme | JUNIOR KATA FEMALE |
| | | Homme | JUNIOR KATA MALE |
| U21 | 18-20 | Femme | U21 KATA FEMALE |
| | | Homme | U21 KATA MALE |
| Seniors (Élite) | 16-99 | Femme | FEMALE KATA |
| | | Homme | MALE KATA |

### 6.3.2 Double participations

En principe, il n'y a pas de doubles participations dans les compétitions Kata. Toutefois, il est permis :

Les juniors U18 peuvent participer en plus à la catégorie Kata individuel Elite à des fins de promotion.
Les U21 peuvent participer en plus dans la catégorie Kata individuel Elite à des fins de promotion.

### 6.3.3 Règlement - KATA

Organisation selon le règlement de compétition WKF le plus récent, sous réserve de dispositions nationales spéciales (proposition de la commission nationale d'arbitrage ; approbation du comité central). En principe, les compétitions avec points se déroulent selon un système d'élimination directe avec des repêchages. Les championnats suisses sont organisés dans la catégorie Elite, en cas de 8 participants ou moins, selon le système Round-Robin (selon le règlement WKF).

*Enfants (U12 + U14) :*
En dérogation au règlement de la WKF, les dispositions suivantes s'appliquent :
**Eliminations et finales avec drapeaux** (système d'élimination directe avec repêchage)**.** Libre choix du kata (Tokui-Kata) dans la liste officielle de la WKF. Un kata différent doit être présenté à chaque tour. A partir de la demi-finale (4 derniers), les athlètes présentent leur kata un par un, dans les tours précédents, les kata sont présentés simultanément.

## 6.4 Discipline : KATA-TEAM

### 6.4.1 Catégories

Les catégories suivantes s'appliquent au **kata par équipe :**

| Catégorie | Nombre de sportifs | Âge | Sexe | Désignation |
|---|---|---|---|---|
| U14 | 3 (+1) | 10-13 | Femme | U14 TEAM KATA FEMALE |
| | | | Homme | U14 TEAM KATA MALE |
| Cadet (U16) | 3 (+1) | 10-15 | Femme | CADET TEAM KATA FEMALE |
| | | | Homme | CADET TEAM KATA MALE |
| Junior (U18) | 3 (+1) | 10-17 | Femme | JUNIOR TEAM KATA FEMALE |
| | | | Homme | JUNIOR TEAM KATA MALE |
| Seniors (Élite) | 3 (+1) | 14-99 | Femme | FEMALE TEAM KATA |
| | | | Homme | MALE TEAM KATA |

Le plus âgé de l'équipe détermine la catégorie**.** L'équipe Kata est composée de 3 athlètes et peut contenir 1 athlète de réserve (dont le nom doit être obligatoirement indiqué lors de l'inscription). Chaque équipe peut participer qu'une seule fois**.** Des athlètes de différents dojos peuvent former une équipe.

### 6.4.2 Double particpations

Il n'y a pas de double participation dans les compétitions de kata par équipe. Aucune équipe ne peut participer dans deux catégories et aucun athlète ne peut participer dans deux équipes différentes.

### 6.4.3 Règlement

Analogue Kata individuel.
Libre choix du kata dans la liste officielle de la WKF.

*Team Kata U14 :*
Le même Kata ne peut pas être présenté 2x de suite (sauf lors de la décision de la troisième place et de la finale).
Pour cette discipline, les enfants doivent donc pouvoir présenter deux kata différents. La catégorie se déroule sans bunkai.

*Team Kata U16 :*
Le même Kata ne peut pas être présenté 2x de suite (sauf lors de la décision de la troisième place et de la finale).
Pour cette discipline, les enfants doivent donc pouvoir présenter deux kata différents. La catégorie se déroule sans bunkai.

*Team Kata U18, Seniors :*
Un kata différent doit être présenté à chaque tour.
Finale et 3ème place Décision avec Bunkai (démonstration de Kata et Bunkai, max. 5 minutes).

## 6.5 Discipline : KUMITE - Individuel

### 6.5.1 Catégories

En **kumite individuel**, les catégories suivantes sont valables :

| Catégorie | Âge | Sexe | Désignation | Poids ° |
|---|---|---|---|---|
| U12 | 10-11 | Femme | U12 KUMITE FEMALE | Léger, Moyen, Lourd * |
| | | Homme | U12 KUMITE MALE | Léger, Léger-Moyen, Moyen, Lourd * |
| U14 | 12-13 | Femme | U14 KUMITE FEMALE | Léger, Léger-Moyen, Moyen, Lourd * |
| | | Homme | U14 KUMITE MALE | Léger, Léger-Moyen, Moyen, Moyen-Lourd, Lourd * |
| Cadet (U16) | 14-15 | Femme | CADET KUMITE FEMALE | -47 KG, -54 KG, -61 KG, 61+ KG |
| | | Homme | CADET KUMITE MALE | -52 KG, -57 KG, -63 KG, -70 KG, 70+ KG |
| Junior (U18) | 16-17 | Femme | JUNIOR KUMITE FEMALE | -48 KG, -53 KG, -59 KG, -66 KG, 66+ KG |
| | | Homme | JUNIOR KUMITE MALE | -55 KG, -61 KG, -68 KG, -76 KG, 76+ KG |
| U21 | 18-20 | Femme | U21 KUMITE FEMALE | -50 KG, -55 KG, -61 KG, -68 KG, 68+ KG |
| | | Homme | U21 KUMITE MALE | -60 KG, -67 KG, -75 KG, -84 KG, 84+ KG |
| Seniors (Élite) | 18-99 | Femme | FEMALE KUMITE | -50 KG, -55 KG, -61 KG, -68 KG, 68+ KG |
| | | Homme | MALE KUMITE | -60 KG, -67 KG, -75 KG, -84 KG, 84+ KG |

*° La tolérance de poids est de :*

U12, U14 : +/- 3,000 grammes

U16, U18 : +/- 500 grammes

U21, Élite : +/- 500 grammes

** U12, U14 :*

Les catégories de poids sont déterminées en fonction du nombre d'inscriptions. La répartition se fait **de manière égale** dans les catégories mentionnées. La différence de poids de chaque catégorie doit être prise en compte en priorité. Pour des raisons de promotion, des catégories de poids supplémentaires peuvent être organisées afin de ne pas dépasser 16 enfants par catégorie de poids. **Le poids exact doit donc être indiqué sur l'inscription.**

### 6.5.2 Contrôle du poids

Le contrôle du poids est obligatoire pour **tous les athlètes Kumite** (y compris les enfants) ! Les tolérances de poids et les horaires correspondants sont applicables. Le contrôle du poids est effectué de manière analogue au règlement de la WKF (annexe 13).

U12, U14: les enfants sont pesés sur le tatami avant le début de la catégorie.

Dès U16 : Le contrôle du poids a lieu dans la salle et il y a toujours 2 personnes par sexe (1 arbitre + 1 du comité d'organisation). Les heures sont indiquées dans l'horaire. Une pesée ultérieure est autorisée si elle a lieu avant l'heure limite de pesée annoncée. Le temps de pesée doit être respecté conformément à l'horaire. Les concurrents qui se présentent après l'heure limite de pesée n'ont pas le droit de participer. L'organisation est confiée à l'organisateur. Le pesage doit être effectué avec une balance homologuée !

### 6.5.3 Doubles participations

En principe, il n'y a pas de double participation dans les compétitions de kumite. Toutefois, il est permis :
Les U21 peuvent participer en plus à la catégorie Kumite individuel Elite à des fins de promotion.

### 6.5.4 Règlement - KUMITE

Organisation selon le règlement de compétition WKF le plus récent, sous réserve de dispositions nationales spéciales (proposition de la commission nationale d'arbitrage ; approbation du comité central). En principe, les compétitions se déroulent selon un système d'élimination directe avec des repêchages. Les championnats suisses se déroulent dans les catégories Elite, en cas de 8 participants ou moins, selon le système Round-Robin (selon le règlement WKF).

En plus du règlement de la WKF, les dispositions suivantes s'appliquent :
*Catégorie U12/U14 :*
Durée du combat 1 ½ minute effective.
Contrôle des techniques selon le règlement de la WKF :

- aucun contact n'est autorisé au niveau de la tête (Jodan) (techniques de mains et de pieds)
- zone du ventre/dos (chudan), un léger contact sur le corps est autorisé.

## 6.6 Discipline : KUMITE - TEAM

➔ N'est organisée que lors des Championnats suisses. La CSN décide, en accord avec l'organisateur, quelles catégories listées ci-dessous seront organisées. Un dojo peut présenter au max. 2 équipes par catégorie.

### 6.6.1 Catégories

En **kumite par équipe,** les catégories suivantes sont valables :

| Catégorie | Âge | Nombre de sportifs | Sexe | Désignation | Participants externes |
|---|---|---|---|---|---|
| U14 | 12-13 | 3 (+2) | 1 femme + 2 hommes | U14 TEAM KUMITE | Non |
| Cadet (U16) | 14-15 | 3 (+2) | 1 femme + 2 hommes | CADET TEAM KUMITE | 1 |
| Junior (U18) | 16-17 | 3 (+2) | 1 femme + 2 hommes | JUNIOR TEAM KUMITE | 1 |
| Seniors | 18+ | 3 (+2) | 1 femme + 2 hommes | SENIORS TEAM KUMITE | 1 |

L'équipe de kumite est composée de 3 athlètes (2x mâle + 1x femelle) et peut comprendre un athlète de réserve par sexe (dont les noms doivent être obligatoirement indiqués lors de l'inscription).
A partir de U16 : 1 athlète peut être d'un autre dojo.

### 6.6.2 Contrôle du poids

Les compétitions de Team Kumite se déroulent sans catégories de poids (Open). Il n'y a pas de contrôle de poids.

### 6.6.3 Doubles participations

Il n'y a pas de double participation dans les compétitions de kumite par équipe. Aucune équipe ne peut concourir dans deux catégories et aucun athlète ne peut concourir dans deux équipes différentes.

### 6.6.4 Règlement

Analogue au règlement Kumite individuel. Il n'y a pas de repêchage en Team Kumite. Dans le cas d'un éventuel match de barrage, l'un des hommes participera. Une équipe ne peut prendre le départ que si trois des athlètes inscrits (2 hommes, 1 femme) sont aptes à combattre. Exception : un athlète est absent en raison d'une blessure contractée sur place ou au préalable (avec certificat médical). Dans ce cas, l'équipe peut prendre le participer avec deux athlètes.

*U18, élite :*
Ordre des combattants : 1 : homme, 2 : femme, 3 : homme
*U14, U16 :*
Ordre des combattants :
1er combattant Le plus petit des 2 garçons
2ème combattante
3ème combattant Le plus grand des 2 garçons
(la taille est déterminante, en cas de doute, c'est l'arbitre qui décide)

# 7 Programme d'activités sportives : Tournois d'ippon shobu

## 7.1 Règlement

Réalisation selon le règlement ESKA-Kumite, sous réserve de dispositions nationales spéciales (proposition de la commission nationale d'arbitrage ; approbation du comité central).

*Dispositions relatives aux compétitions complétant le règlement de l'ESKA :*
En plus du règlement de l'ESKA, le règlement de compétition suivant s'applique :
En ce qui concerne l'équipement, les lunettes, les bijoux, les objets métalliques, les couvre-chefs, etc. ne sont pas autorisés. Cette liste n'est pas exhaustive.

## 7.2 Équipement

Equipement de protection autorisée selon le règlement ESKA, art. 8.8

- Gants ESKA* officiels obligatoires
- Protège-dents obligatoire
- Coquille autorisée
- Plastron autorisé pour les femmes

* Gants officiels ESKA : Budo Nord, blanc ; en outre, les gants homologués SKF sont autorisés.
Les autres équipements de protection ne sont pas autorisés.

Autre équipement :

- Karaté-gi blanc (propre, sans motif)
- Insigne du club autorisé sur le côté gauche de la poitrine
- Pas d'objets métalliques, de serre-tête, de décorations, de couvre-chefs, etc. Cette liste n'est pas exhaustive.
- Les bandages, attelles, supports, appareils dentaires métalliques doivent être approuvés par le médecin du tournoi et la Commission nationale d'arbitrage (CNA). L'athlète assume l'entière responsabilité lors du port de ces appareils dentaires. Les couvre-chefs ne sont pas autorisés.
- Les lunettes ne sont pas autorisées. Les lentilles de contact souples peuvent être portées sous la responsabilité de chacun.
- Ceintures rouges et blanches en plus de sa propre ceinture Kyu ou Dan

## 7.3 Classes d'âge et grade minimale

Pour les championnats d'Ippon Shobu de la SKF, les années de naissance sont celles où les athlètes atteignent l'âge indiqué.
L'année de naissance fait foi ! Grade minimum 5e kyu (ceinture bleue).

## 7.4 Discipline : KUMITE - Individuel

### 7.4.1 Catégories Kumite individuel

En **individuel,** les catégories suivantes s'appliquent :

| Catégorie | Âge | Sexe | Désignation | Poids |
|---|---|---|---|---|
| U14 (enfants) | 12-13 | Femme | Filles | * Open |
| | | Homme | Garçons | * Open |
| U16 (jeunes) | 14-15 | Femme | Youth Female | Open |
| | | Homme | Youth Male | Open |
| U18 (cadets) | 16-17 | Femme | Cadets Female | Open |
| | | Homme | Cadets Male | Open |
| U21 (juniors) | 18-20 | Femme | Juniors Female | Open |
| | | Homme | Juniors Male | Open |
| 21+ (Élite) | Dès 21 | Femme | Seniors Female | Open |
| | | Homme | Seniors Male | Open |

* Si nécessaire, les catégories de poids sont divisées

### 7.4.2 Mode de compétition en kumite individuel

Le temps de compétition (temps de combat effectif) est de:

- 1½ minute effective chez les enfants U14
- 2 minutes effectives pour les femmes et les hommes (dès U16)
- 3 minutes effectives en finale individuelle Elite Dames / Elite Hommes
- 1 minute effective en cas de prolongation (toutes catégories).

Le système de points appliqué est le suivant :

- Ippon Shobu : un point complet (ippon) ou deux wazaari mettent fin au combat.
- Sakidori Ippon (Encho-Sen) : Le premier point (wazaari ou ippon) met fin au combat.
- Sanbon Shobu : deux points complets (deux ippon, quatre wazaari ou une combinaison des deux) mettent fin au combat (points win best of three). Ce mode est utilisé en finale seniors dans les catégories individuelles femmes et hommes.

Le mode appliqué est le suivant :

- Système d'élimination sans repechage
- Combat principal selon le système de points appliqué (voir ci-dessus). Si aucun vainqueur n'est désigné, l'arbitre détermine le vainqueur par Hantei. Si la décision est "Hikiwake" (match nul), la procédure suivante s'applique :

1. Sakidori Ippon (Encho-Sen), prolongation
2. Hantei (décision de l'arbitre, plus de match nul possible).

### 7.4.3 Classes de poids/tolérance de poids

Les compétitions de kumite se déroulent sans catégories de poids (Open). Exception faite des catégories enfants U14, où les athlètes peuvent être répartis en catégories de poids si nécessaire.

### 7.4.4 Doubles participations

A des fins de promotion, les U18 peuvent prendre le départ en plus chez les U21 et les U21 chez les élites.

## 7.5 Discipline : KUMITE - TEAM

### 7.5.1 Objectifs généraux

Dans les catégories kumite par équipe (femmes, hommes), les équipes sont composées de trois compétiteurs ou compétitrices plus un remplaçant. Les équipes doivent être au complet au début du combat (première rencontre). Les trois combats doivent être disputés lors de chaque rencontre.

Les équipes peuvent être composées de différents dojos. Deux athlètes doivent provenir du même dojo. Les équipes participent pour le dojo d'où provient la majorité des athlètes.

La catégorie Team-Kumite n'est organisée qu'à partir d'un nombre de participants égal à 2 équipes.

### 7.5.2 Catégories d'équipes

En **kumite par équipe,** les catégories suivantes sont valables :

| Catégorie | Âge | Nombre de sportifs | Sexe | Désignation | Poids | Participants externes |
|---|---|---|---|---|---|---|
| U16/U18 (jeunes-cadets) | 14-17 | 3 (+1) | Femme | Team Kumite Cadets Female | Open | 1 |
| | | 3 (+1) | Homme | Team Kumite Cadets Male | Open | 1 |
| U21/Élite (Élite) | Dès 18 | 3 (+1) | Femme | Team Kumite Seniors Female | Open | 1 |
| | | 3 (+1) | Homme | Team Kumite Seniors Male | Open | 1 |

### 7.5.3 Mode de compétition en kumite par équipe

Système d'élimination sans consolation.

Les rencontres individuelles se déroulent selon le système Ippon Shobu : Un point complet (ippon) ou deux wazaari mettent fin au combat. La durée du combat est de deux minutes.
Si aucun vainqueur n'est désigné avant la fin de la compétition, l'arbitre décide par Hantei. Si la décision est "Hikiwake" (match nul), la compétition n'est PAS disputée.

Les critères de décision suivants s'appliquent pour déterminer l'équipe gagnante :

1. Majorité de victoires
2. Majorité de combats gagnés avant la fin de temps (ippon, awasete ippon par deux wazaari)
3. Pluralité d'ippons directs (Hansoku est considéré comme un ippon pour l'équipe adverse)
4. Match de barrage par un membre de l'équipe. Les règles de détermination du vainqueur sont alors les mêmes que pour le combat individuel.

### 7.5.4 Classes de poids/tolérance de poids

Les compétitions de kumite par équipe se déroulent sans catégorie de poids (Open).

# 8 Programme sportif : Para-karaté

Il est permis d'intégrer des disciplines para-karaté dans un tournoi officiel SKF. La CSN avec l'organisateur et le responsable "Karaté pour tous/PluSport" décident.
Pour cela, il faut qu'un concept de para-karaté approuvé par le comité central ait été élaboré. Ce concept sera élaboré en complément du présent règlement sportif.

# 9 Modifications du règlement sportif

Le règlement sportif peut être modifié lors de la dernière réunion du comité central et mis en vigueur pour l'année suivante (au 1er janvier). Les demandes de modification doivent être envoyées au secrétariat central au plus tard 30 jours avant la réunion. Dans des cas extraordinaires, le Comité central peut également décider d'une modification en cours d'année. Le président de la CSN (art. 71, statuts SKF), le président de la NCK (art. 73, statuts SKF), le chef du sport de compétition ainsi que les membres du comité central sont habilités à faire des propositions.

# 10 Entrée en vigueur

| **Création par** | | **Validation par** | |
|---|---|---|---|
| Services centraux - Sport de compétition<br>Reta Duverney | Date<br>08.12.2023 | Comité central de la SKF | Date<br>08.12.2023 |

# Annexe 1 : Dispositions médicales générales

*Dispositions générales :*
Un élément essentiel de la promotion du karaté suisse est de protéger la santé des athlètes et de limiter autant que possible les possibilités d'accident dans la pratique du karaté. Les médecins qualifiés de la SKF sont les principaux responsables de cette prévention et de ces soins de santé.

Le comité central de la SKF élit le médecin responsable de la fédération, qui représente les intérêts médicaux au sein de la SKF. Le médecin de la fédération doit être consulté pour toutes les modifications de règlement qui affectent la santé des athlètes.

Des directives concernant la protection de la santé des karatékas sont établies. Elles sont élaborées par le médecin de la fédération, mises par écrit et discutées avec le comité central SKF et la commission nationale d'arbitrage.

Le médecin de la fédération, élu par le comité central SKF, est responsable de l'assistance médicale lors des championnats suisses élite et juniors/cadets. En cas d'empêchement, il assure le suivi médical en coordination avec l'organisateur.

*Kumite et Kata :*
Aucune compétition officielle de la SKF ne peut être organisée sans assistance médicale. Si cette prescription n'est pas respectée, l'organisateur en assume les conséquences (p. ex. annulation du championnat, perte de la couverture d'assurance, suspensions, etc.)

Les médecins portent sur eux la trousse sanitaire nécessaire et les instruments appropriés. Le médecin est tenu de porter des gants neufs à chaque traitement. Il est assisté par une équipe sanitaire organisée par l'organisateur.

Le dopage est interdit et punissable. On entend par cette interdiction l'utilisation de drogues, d'alcool, de caféine et de produits similaires correspondant aux substances dopantes mentionnées par Swiss Sports Integrity (Swiss Olympic) (voir liste actuelle). Le dopage est sanctionné, voir le règlement sur le dopage. Toute personne qui incite un athlète à se doper ou qui l'aide à le faire sera sanctionnée de la même manière.

*Dispositions de protection en cas de perte de conscience*

Pour les athlètes & les dojos :
https://swissconcussion.com/wordpress/wp-content/uploads/CRT5_DE.pdf

Pour le personnel médical :
https://swissconcussion.com/wordpress/wp-content/uploads/SCAT5.pdf

# Annexe 2 : Liste officielle des Kata WKF

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 1 | Anan | 35 | Jiin | 69 | Passai |
| 2 | Anan Dai | 36 | Jion | 70 | Pinan Shodan |
| 3 | Ananko | 37 | Jitte | 71 | Pinan Nidan |
| 4 | Aoyagi | 38 | Juroku | 72 | Pinan Sandan |
| 5 | Bassai | 39 | Kanchin | 73 | Pinan Yondan |
| 6 | Bassai Dai | 40 | Kanku Dai | 74 | Pinan Godan |
| 7 | Bassai Sho | 41 | Kanku Sho | 75 | Rohai |
| 8 | Chatanyara Kusanku | 42 | Kanshu | 76 | Saifa |
| 9 | Chibana No Kushanku | 43 | Kishimono No Kushanku | 77 | Sanchin |
| 10 | Chinte | 44 | Kousoukun | 78 | Sansai |
| 11 | Chinto | 45 | Kousoukun Dai | 79 | Sanseiru |
| 12 | Enpi | 46 | Kousoukun Sho | 80 | Sanseru |
| 13 | Fukyugata Ichi | 47 | Kururunfa | 81 | Seichin |
| 14 | Fukyugata Ni | 48 | Kusanku | 82 | Seienchin (Seiyunchin) |
| 15 | Gankaku | 49 | Kyan No Chinto | 83 | Seipai |
| 16 | Garyu | 50 | Kyan No Wanshu | 84 | Seiryu |
| 17 | Gekisai (Geksai) 1 | 51 | Matsukaze | 85 | Seishan |
| 18 | Gekisai (Geksai) 2 | 52 | Matsumura Bassai | 86 | Seisan (Sesan) |
| 19 | Gojushiho | 53 | Matsumura Rohai | 87 | Shiho Kousoukun |
| 20 | Gojushiho Dai | 54 | Meikyo | 88 | Shinpa |
| 21 | Gojushiho Sho | 55 | Myojo | 89 | Shinsei |
| 22 | Hakusho | 56 | Naifanchin Shodan | 90 | Shisochin |
| 23 | Hangetsu | 57 | Naifanchin Nidan | 91 | Sochin |
| 24 | Haufa (Haffa) | 58 | Naifanchin Sandan | 92 | Suparinpei |
| 25 | Heian Shodan | 59 | Naihanchi | 93 | Tekki Shodan |
| 26 | Heian Nidan | 60 | Nijushiho | 94 | Tekki Nidan |
| 27 | Heian Sandan | 61 | Nipaipo | 95 | Tekki Sandan |
| 28 | Heian Yondan | 62 | Niseishi | 96 | Tensho |
| 29 | Heian Godan | 63 | Ohan | 97 | Tomari Bassai |
| 30 | Heiku | 64 | Ohan Dai | 98 | Unshu |
| 31 | Ishimine Bassai | 65 | Oyadomari No Passai | 99 | Unsu |
| 32 | Itosu Rohai Shodan | 66 | Pachu | 100 | Useishi |
| 33 | Itosu Rohai Nidan | 67 | Paiku | 101 | Wankan |
| 34 | Itosu Rohai Sandan | 68 | Papuren | 102 | Wanshu |